

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire en date du 2 octobre 2007

Séance du 2 octobre 2007,

Le vingt six septembre deux mil sept, convocation du Conseil Communautaire a été adressée individuellement à chaque délégué titulaire et suppléant pour le deux octobre 2007 à 20 heures, date à laquelle le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Serge MACUDZINSKI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

Etaient présents : Messieurs MACUDZINSKI, DARSONVILLE, LEFEVRE, BLANCHARD, BEOT, BLARY, DEVOS, BEGHIN, PARENT, TANGUY, Madame TAQUET, Messieurs VACHER, WALKOWIAK, membres titulaires, Monsieur CREPIN, Mesdames DUBUT, LECLERCQ-WOZNIAK, membres suppléants.

Etaient absents représentés : Monsieur ROSIER par Madame DUBUT, Monsieur DION par Monsieur BLARY, Monsieur VINCENT pouvoir à Monsieur TANGUY.

Secrétaire de séance : Madame DUBUT.



Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures.

Madame DUBUT est désignée à l'unanimité Secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance en date du 23 mai 2007 est adopté à l'unanimité.

Etude préalable à la mise en place d'un réseau de transport : choix du bureau d'études

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé lors de sa dernière séance la création d'un périmètre de transport urbain correspondant au territoire de Pierre Sud Oise. Il précise que ce dossier est à l'étude à la D.D.E. de Beauvais et que l'arrêté de création pris par Monsieur le Préfet devrait suivre.

Il indique que l'étude du cabinet retenu portera sur l'analyse des besoins en transport des habitants de Pierre Sud Oise. Il précise que 10 sociétés ont retiré le dossier de consultation mais que seules 3 entreprises ont soumissionné.

Monsieur DARSONVILLE, membre de la Commission d'Appel d'Offres, présente les différentes offres et indique que le choix de la commission s'est porté majoritairement sur le cabinet ARCADIS.

Ce choix a été motivé par la prise en compte par ce cabinet des attentes des administrés en matière de transport et ce par le biais, non seulement de la réalisation d'enquête et de la composition de groupes de discussion mais aussi par le fait qu'il propose des entretiens avec les acteurs locaux et plus particulièrement avec le Conseil Général et le Conseil Régional.

Monsieur DARSONVILLE précise que cette étude est prévue sur 5 mois et que le montant total sera de 43 134,94 € T.T.C.

Monsieur le Président souhaite qu'il soit fait mention du lancement de cette étude dans le prochain bulletin communautaire.

Monsieur BEOT, président de la commission communication, indique que cela est d'ores et déjà prévu.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de confier la réalisation de cette étude au cabinet ARCADIS.

Permis de construire autorisation de signature

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération du conseil communautaire est obligatoire pour la signature de tout permis de construire ou déclaration de travaux.

Il précise que le permis de construire concerne les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées, d'aménagement du siège social et du transfert d'activités de logement à bureaux. Il rappelle que le Conseil Communautaire s'était déjà prononcé pour la réalisation de ces travaux.

Pour information, il précise que ces travaux seront subventionnés au titre de la D.G.E.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit permis de construire.

Demande de subvention exceptionnelle du Club d'athlétisme de Saint Leu d'Esserent

Monsieur le Président indique que le Club d'athlétisme de Saint Leu d'Esserent a déposé une demande de subvention exceptionnelle afin d'obtenir une aide financière pour une athlète qui a participé aux championnats du monde masters qui se sont déroulés en Italie. Il précise que la fédération française ne subventionne pas ces championnats et que l'ensemble des frais reste donc à la charge de l'athlète.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € au club d'athlétisme, subvention qui sera reversée à l'athlète concernée.

Pour information, Madame TAQUET indique que les championnats de France de poids, javelots et disques se dérouleront à Saint Leu en janvier prochain.

Demande de subvention du Secours Populaire

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 500 € au Secours Populaire de Saint Leu-Saint Maximin.

🚧 Proposition d'achat d'une parcelle sur le territoire de Saint Maximin appartenant à Oise Habitat

Monsieur le Président indique que Oise Habitat propose à la Communauté de Communes d'acquérir un terrain de 8 000 m² au prix de 3 200 €, soit 40 centimes le m², à Saint Maximin sur lequel était exploité un puits de géothermie, activité aujourd'hui abandonnée.

Il précise que ce terrain situé le long des berges de l'Oise permettrait à la Communauté de Communes de poursuivre sa politique touristique menée pour la valorisation des berges de l'Oise et s'intégrerait dans le projet de la TransOise.

Il indique qu'une proposition d'achat, au même prix du m², de parcelles situées sur le territoire de Saint Leu devrait également parvenir à la Communauté de Communes. Ces terrains comme ceux de Saint Maximin sont situés le long des berges de l'Oise et pourraient eux aussi intéresser le Conseil Général dans le cadre de la TransOise. Il précise qu'il s'agit de terrains appartenant aux établissements Barbaut qui sont en liquidation judiciaire.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'acquérir, sis à Saint Maximin, ce terrain au prix de 3 200 € correspondant à l'estimation des Domaines.

🚧 Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Président indique que la Fondation du Patrimoine aide à la réhabilitation des patrimoines qu'ils soient privés ou publics. Il précise que cette aide peut être technique ou financière.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de lui verser à ce titre une cotisation annuelle de 500 €.

🚧 Création d'un poste d'agent technique

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de pourvoir au remplacement de Christophe Baudel. Il précise que Christophe était employé sur un poste d'agent administratif cependant il avait été envisagé de créer un poste d'agent technique correspondant plus à son profil de poste.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de créer un poste d'agent technique.

🚧 Création d'un poste de technicien

Monsieur le Président indique qu'il s'agit du recrutement d'un responsable technique, technicien territorial ou contrôleur de travaux, placé sous l'autorité directe du Directeur. Ses domaines de compétence seraient : le bâtiment avec le suivi des travaux et l'établissement de cahiers des charges, la collecte et le traitement des déchets ménagers et notamment le suivi de la conteneurisation, la mise en place d'une signalétique touristique, l'aménagement des chemins de randonnée, le patrimoine et plus particulièrement l'étude sur les conséquences financières et techniques de la prise de cette compétence et enfin la coopération intercommunale grâce à une aide technique apportée en matière de travaux, de voirie.

Madame Taquet indique que cette création de poste lui semble prématurée au vu du fonctionnement de la Communauté de Communes. Elle souhaiterait que les compétences de Pierre Sud Oise soient redéfinies. Elle souhaiterait que la décision de création de ce poste soit prise au moment du vote du prochain budget.

Monsieur BLANCHARD souligne l'absence de la notion de territorialité et de développement durable dans le profil de poste présenté.

Il rappelle le désengagement de certains services de l'Etat et donc l'avantage pour une collectivité de recruter un agent ayant des connaissances en matière juridique et réglementaire.

Il précise que ce recrutement permettrait un renforcement technique et administratif des services de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président précise que le profil de poste a été établi dans le cadre des compétences dévolues à la Communauté de Communes.

Monsieur BLANCHARD propose que la Communauté de Communes recrute un ingénieur territorial dont le niveau de compétences est plus élevé.

Monsieur le Président indique que ce niveau de recrutement semble trop élevé aux regards des besoins actuels de Pierre Sud Oise, le poste tel que défini nécessitant une technicité importante et le travail attendu étant autant un travail de terrain que de conception.

Monsieur BLANCHARD souligne le manque d'aide apportée aux communes notamment technique. Aide qui serait nécessaire plus particulièrement dans le montage de dossier d'appel d'offres.

Monsieur le Président propose qu'un technicien soit recruté et que la possibilité de passer le concours d'ingénieur lui soit offerte.

Monsieur TANGUY indique qu'un agent de la catégorie A serait plus qualifié notamment dans le domaine juridique.

Monsieur VACHER demande si la possibilité d'accéder au grade d'ingénieur sera offerte à ce technicien et si sa formation sera alors assurée.

Monsieur le Président précise qu'un technicien de ce niveau est tout à fait à même de monter des dossiers de marchés publics.

Le Conseil Communautaire décide, par 15 voix pour et 1 contre, la création d'un poste de technicien supérieur ou contrôleur de travaux territorial en fonction de la candidature retenue. Les notions de développement durable et de territorialité seront ajoutées dans le détail du profil de poste.

Le Conseil Communautaire décide de constituer un jury pour le recrutement de cet agent, celui-ci sera composé de Serge Macudzinski, Jean-Michel Darsonville, Yann Lefèvre, Frédéric Tanguy et Michel Roby.

✚ Détermination des zones d'application de la TeOM et application d'un taux par zone

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de définir le périmètre de chaque commune de Pierre Sud Oise comme zone d'application de la TeOM et d'appliquer un taux différent pour chacune de ces zones.

✚ Schéma de Cohérence Territoriale : participation financière de la Communauté de Communes

Monsieur le Président indique qu'il s'agit pour la Communauté de Communes de prendre acte de la répartition prévisionnelle, par collectivité membre, des coûts d'étude et de poste de chargé de mission. Il précise que ces dépenses feront l'objet d'une inscription au budget chaque année et que le coût prévu cette année sera de 3 480 € soit inférieur au montant prévu au budget 2007 puisque le poste de chargé de mission n'est pas encore pourvu, le recrutement étant actuellement en cours.

Le Conseil Communautaire prend acte de la participation financière de la Communauté de Communes.

✚ Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs

Sur proposition du Bureau Communautaire, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Roby, Directeur de Pierre Sud Oise, responsable de l'accès aux documents administratifs. Il sera donc chargé de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs formulées par les administrés de la Communauté de Communes ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction.

✚ Point sur les projets de création d'une plateforme multimodale, d'une recyclerie et d'aménagement de la zone d'activité communautaire

▪ Plateforme multimodale

Monsieur le Président indique que les conclusions du Bureau d'étude sont pour l'heure peu optimistes et ce pour des raisons stratégiques, des projets de création étant déjà finalisés ou réalisés. Il précise par ailleurs que les coûts d'aménagement s'avèrent importants du fait de l'enclavement du terrain.

Monsieur BLANCHARD précise que des plateformes sont effectivement créées ou en cours de réalisation en aval mais aucune sur la partie de l'Oise allant de Janville à Boran. Il souligne que le Département et la Région auraient un intérêt à être présents sur cette partie de l'Oise qui va passer en grand gabarit.

Monsieur le Président indique que la distance entre les projets en Val d'Oise et celui de Saint Leu est mince (Bruyère sur Oise).

Monsieur BLANCHARD indique qu'effectivement l'aménagement du terrain de part son enclavement et sa pollution est compliqué.

Il précise que E.D.F. va développer sa zone logistique et que cette entreprise considère que l'aménagement de l'Oise est essentiel pour elle.

Monsieur le Président souligne qu'il faudra certainement travailler au financement d'un projet d'ensemble.

Monsieur BLANCHARD indique qu'une forme intermédiaire est à trouver pour que ce projet puisse être mené à terme.

- **Recyclerie**

Monsieur le Président indique que le bureau d'étude a commencé à travailler sur les gisements possibles c'est-à-dire sur tout ce qui peut être récupéré et de quelle façon.

Il précise que le porte à porte s'avère être le meilleur moyen de récupérer tout objet pouvant être remis en état. En effet un ramassage à l'issue de la collecte des encombrants ne permettrait pas de récupérer un maximum d'objets, mobilier ou électroménager, car ceux-ci sont souvent cassés ou ramassés avant cette collecte du fait du chiffonnage.

Par ailleurs, Monsieur le Président indique que la conteneurisation des habitations de Saint Leu est terminée, celle de Thiverny devrait intervenir avant la fin de l'année quant aux communes de Cramoisy et Rousseloy elles seront dotées début 2008.

Il précise qu'une étude pourra être lancée concernant la dotation des habitations individuelles de composteurs, et qu'un travail a été engagé avec les bailleurs concernant la mise en place et l'aménagement en extérieur des bacs de tri.

- **Zone d'activité communautaire**

Monsieur le Président rappelle que le projet de création de la zone d'activité a été présenté le 26 septembre dernier.

Il indique que des options d'achat sont d'ores et déjà prises. Les terrains accueilleront, entre autres, Castorama, et les concessionnaires automobiles qui souhaitent s'agrandir.

Il précise que 2 à 3 ans de travail seront nécessaires pour la réalisation de cette zone.

Monsieur BLANCHARD précise que le transfert du magasin Castorama permettra de créer, à son emplacement actuel, une zone de services et que cela représente un véritable intérêt pour la Communauté de Communes et les personnes qui y travaillent.

Il souligne le changement des besoins des consommateurs d'où une évolution constatée dans l'aménagement proposé et, précise enfin, qu'il est nécessaire de continuer à avoir des exigences fortes en terme d'amélioration d'accueil.

Monsieur le Président indique qu'un point essentiel reste à traiter. Il s'agit de la création d'un rond-point sur la départementale 1016 qui rencontre quelques oppositions malgré un financement de l'aménageur et la perspective d'un meilleur accès à la zone d'activité.

Le Conseil Communautaire décide de prendre une motion à adresser au Conseil Général sur cette question.

Compte-rendu de la journée de découverte de la randonnée des carrières

Monsieur CREPIN souligne le travail réalisé par les équipes de Saint Vaast, de Pierre Sud Oise et de l'ONF, pour la mise en service de la randonnée des carrières.

Il précise qu'il s'agit d'un travail colossal qui nécessite de disposer d'une équipe technique solide et que sans un travail réalisé, en amont, la mise en place de nouvelles randonnées nécessitera de faire appel à des entreprises extérieures.

Questions diverses

Monsieur le Président indique que, dans le cadre de l'assemblée générale de l'union des maires de l'Oise du 6 octobre prochain, à laquelle participera Monsieur Woerth, Ministre du Budget, il a été donné aux représentants des collectivités la possibilité de lui adresser une question. Une question relative à la réforme de la taxe professionnelle et aux conséquences que cela engendre pour la Communauté de Communes lui est donc parvenue.

Monsieur CREPIN souhaite savoir si une étude pour l'implantation de cellules voltaïques dans les terrains en friche de Pierre Sud Oise et plus particulièrement dans les sites d'anciennes carrières, pourrait être réalisée.

Le Conseil propose que cette étude fasse partie des missions du technicien qui sera recruté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

**Le Président,
Serge MACUDZINSKI**

**La Secrétaire,
Martine DUBUT**